

**ANNEE 2020**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 4 MARS 2020**

*Délibération n°*

**2020004**

Date de convocation : 27/02/2020

Date d'affichage : 06/03/2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Nombre de présents : 12

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 14

Vote : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 février 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h08).

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE, M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Mme Chantal BONZON (pouvoir à M. Claude YAOUANC), Mme Dominique VIGIER, Mme Sophie DELETTRE, Marie-Dominique GAY, M. Pierre SORHAITS.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°4 : Avenant au protocole d'accord avec  
les Centres Musicaux Ruraux**

Rapporteur – Mme Dominique GALLOT :

Mme GALLOT explique que la commune est liée par une convention avec les Centres Musicaux Ruraux.

Cette convention prévoit les modalités d'intervention d'un intervenant chargé de l'éducation musicale à l'école.

Le Maire demande l'autorisation de signer le nouvel avenant au protocole d'accord actualisant la tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et fixant le coût annuel (pour 1 heure d'intervention par semaine) à 1 945.00€.

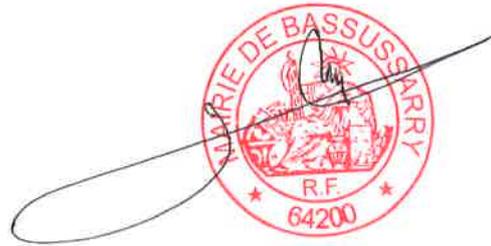
**Le Conseil Municipal,**

- **APRES** avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur Le maire à signer l'avenant fixant le tarif annuel révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 06/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 06/03/2020